

## PAR COURRIEL

Québec, le 30 juillet 2020

Madame Monique Gélinas  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
monique.gelinas@bape.gouv.qc.ca

Madame,

Vous trouverez, ci-dessous, la réponse à la question que vous m'avez adressée dans votre lettre du 27 juillet dernier :

### Question

1. Hydro-Québec a réalisé l'évaluation patrimoniale des résidences principales et secondaires directement touchées par l'emprise de la ligne projetée. Il en conclut que : « Les deux résidences et les deux chalets évalués obtiennent une note finale comprise entre 0 % et 10 % : il n'est donc pas nécessaire de rédiger un énoncé de valeur patrimoniale pour les biens en question ». Le MCC est-il satisfait de cette évaluation?

### Réponse

Le ministère de la Culture et des Communications demande à l'initiateur de projet de réaliser une étude du patrimoine bâti telle que définie dans les *Lignes directrices pour la prise en compte du patrimoine bâti dans le cadre de la production d'une étude d'impact sur l'environnement*.

La méthodologie établie par le Ministère comprend l'évaluation de l'intérêt patrimonial (ÉIP) des bâtiments qui seront démolis en tout ou en partie dans le cadre du projet. De plus, la production d'un énoncé de valeur patrimoniale doit être rédigé pour chaque bien ayant obtenu une note finale de A ou B dans l'ÉIP.

... 2

Dans le cadre de la présente étude, l'initiateur de projet a réalisé une ÉIP qui respecte les critères et sous-critères définis par le Ministère. Les quatre bâtiments évalués ont reçu une note située entre 0 % et 10 %. Bien que l'auteur de l'étude n'ait pas converti ces notes chiffrées en lettres, allant de A à E, nous pouvons aisément conclure que ces bâtiments n'auraient pas obtenu la note finale de A ou B qui justifierait la production d'un énoncé de valeur patrimoniale.

Par ailleurs, les fiches descriptives de chaque propriété sont jointes à l'étude d'impact et permettent au Ministère de convenir du faible intérêt patrimonial des bâtiments concernés.

Pour toute information additionnelle, n'hésitez pas à communiquer avec moi, à l'adresse suivante : pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Pierre-André Corriveau  
Conseiller en développement culturel